

## Une école pleine de projets

**A** partir du mois d'avril jusqu'au mois de juin, toutes les classes de l'école vont travailler sur les différents arts du cirque (jonglage, équilibre, acrobaties, jeux d'acteurs). Une animatrice de l'association « Planche de cirque » de Soyaux interviendra dans les classes à raison de 6 séances par classe. Ce travail est effectué en vue de réaliser un spectacle en fin d'année sur le thème du cirque. Le coût de ce projet est de 1500 €, un tiers sera financé par l'APE, un tiers par la coopérative scolaire et un tiers par la commune.

Un projet piscine est également à l'étude pour les classes de GS-CP et CE1-CE2. Les élèves se rendront à la piscine de La Rochefou-

cauld à raison d'une séance par semaine tout le mois de juin pour une initiation à la natation. Les enfants seront encadrés par des accompagnateurs ayant les compétences requises et le transport sera financé par la municipalité.

Les élèves travaillent actuellement sur l'éco-citoyenneté avec des animations de Calitom et Charente Nature, chaque niveau de classe a un sujet à traiter : les CM planchent sur la consommation responsable, les CE sur le gaspillage alimentaire et les GS-CP sur le tri des poubelles avec visite du nouveau pôle de recyclage de Mornac.



Atelier jeux en temps d'activité périscolaire

### Du BIO à la cantine

La mairie a choisi de s'approvisionner en produits laitiers biologiques. C'est ainsi qu'à compter de mars, les yaourts proposés aux menus de la cantine scolaire sont d'origine Bio



La mairie a procédé à l'achat d'une banquetteuse de marque ORSI auprès des Ets Chambon de St Adjutory. Coût de l'opération : 7.585 €.



Nouvel abribus à St-Constant

## L'énergie coûte cher, ne la gaspillons pas !

D'origine fossile, hydraulique, nucléaire ou issue d'énergies renouvelables, l'électricité a un coût non négligeable. Pour autant, il est bien difficile de s'en passer. Voici quelques conseils simples donnés par ERDF pour faire des économies.



### Le chauffage :

- Ne pas surchauffer les pièces (19° dans les pièces à vivre et 16° dans les chambres)
- Isoler portes et fenêtres, ne pas placer de meubles ou rideaux devant les radiateurs, ne pas poser d'objets sur les appareils de chauffage,
- La nuit fermer les volets et baisser la température des pièces,
- Passer en mode « éco » en cas d'absence (Chauffage électrique).

### Les équipements :

- Remplir au maximum sa machine à laver,
- Faire démarrer les appareils en heures creuses (si option dans contrat)
- Remplacer son ancien réfrigérateur,
- Préférer un téléviseur LED à un téléviseur plasma,
- Ne pas laisser ses appareils en veille.

### L'éclairage :

- Eteindre les lumières en sortant d'une pièce,
- Dépoussiérer les lampes et profiter de la lumière naturelle,
- Utiliser des ampoules basse consommation.

### Froid et cuisson :

- Eviter d'ouvrir son four durant la cuisson,
- Ne pas mettre de plat chaud dans un réfrigérateur,
- Adapter ses récipients à la taille de la plaque ou du brûleur de cuisson :
- Dégivrer régulièrement réfrigérateur et congélateur.

### L'eau :

- Préférer la douche au bain,
- Isoler les canalisations qui transportent l'eau chaude,
- Couper l'eau lorsque que l'on se rase ou se brosse les dents,
- Choisir une douchette économique,
- Installer des robinets mitigeurs et thermostatiques
- Faire la chasse aux fuites d'eau.



**Enfin, il faut savoir que des tarifs sociaux de l'énergie (gaz et électricité) existent. Infos au 0800 333 123 (électricité) et 0800 333 124 (gaz)**

**Et aussi, Services Solidarité d'EDF : 0800 650 309.**

## Sécurité !

La brigade territoriale de proximité de gendarmerie organise une réunion de sensibilisation à la protection des biens et des personnes vendredi 17 avril à 18h00 à la salle polyvalente de la commune.

## Urbanisme :

La commune a engagé une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) par révision de son plan d'occupation des sols (POS). Une réunion publique animée par Aline Fallourd d'ECP Urbanisme, s'est tenue à la salle polyvalente le 29 janvier 2015. Une seconde réunion publique se tiendra au cours du deuxième semestre. "Diagnostic territorial et Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont consultables en mairie où un registre est à disposition pour recueillir les observations.

